

ANNEXE TEXTES APPLICABLES

- Règlement n° 1760/2000/CE du 17 juillet 2000 établissant un système d'identification et d'enregistrement des bovins et concernant l'étiquetage de la viande bovine et des produits à base de viande bovine.
- Décret n° 97-74 du 28 janvier 1997 relatif à la composition, la préparation et l'étiquetage des viandes hachées et préparations de viandes qui ne sont pas destinées à être cédées directement au consommateur final.
- Arrêté du 29 février 1996 modifié fixant les conditions sanitaires de production et de mise sur le marché des viandes hachées et des préparations de viandes.
- Arrêté du 20 juillet 1998 (modifié) fixant les conditions techniques et hygiéniques applicables au transport des aliments.
- Code de la consommation.
- Code des usages pour les viandes hachées et les préparations de viandes hachées préparées à l'avance.
- Norme NF V 46-007 de février 1997 « Traçabilité des viandes identifiées de gros bovins dans les abattoirs ».
- Norme NF V 46-010 de septembre 1998 « Traçabilité des viandes identifiées de gros bovins dans les ateliers de découpe, désossage, travail de la viande, conditionnement et vente ».

GROUPE PERMANENT D'ETUDE DES MARCHES DE DENREES ALIMENTAIRES (GPEM/DA)

Président M. BEISSON
Inspecteur général de l'agriculture
Président du GPEM/DA

Coordonnateur M. MARTINEZ
Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
Direction des affaires juridiques
Sous-direction de la commande publique
Bureau de la prospective et des affaires techniques
Bâtiment 6 – Condorcet – Pièce 3121 – Télédocus 331
6, rue Louise Weiss
75703 PARIS Cedex 13
Tél : 01.44.97.05.33
Fax : 01.44.97.06.50
email : vincent.martinez@daj.finances.gouv.fr